

## Commune de Landiras

### Procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2022

Le 20 juin 2022 à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, se réunit au nombre prescrit par la loi, à la Salle du conseil municipal, sous la présidence de PELLETANT Jean-Marc, Maire.

#### Présents :

M. PELLETANT Jean-Marc, Maire.

Mmes : BARADUC Line, BOLMONT Florence, D'ISOARD DE CHENERILLES Catherine, DELABARRE-LECOQ Carine, FAUVEL Delphine, MENERET Valérie, VEGA Cécile,

MM : BOURILLON Alexandre, CLERC Jacques, DULOU Jean-Philippe, GIROIRE Alain, JOVER Jean-Marc, MERCIER Nicolas, PETIT Bernard, SUDRE Vincent, TRENIT Bruno.

#### Excusés :

**Excusés ayant donné procuration** : LAMY DE LA CHAPELLE Laure donne pouvoir D'ISOARD DE CHENERILLES Catherine, MASSE Adeline donne pouvoir à SUDRE Vincent,

#### Absents :

#### Nombres de membres :

- Afférents au conseil municipal : 19
- Présents : 17
- Pouvoirs : 2
- Votants : 19

Date de la convocation : 16/06/2022

Date d'affichage : 16/06/2022

Secrétaire de séance : BARADUC Line

#### Ordre du jour :

- ↳ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 mai 2022
- ↳ Budget principal 2022 : Décision modificative n°1
- ↳ Subvention exceptionnelle à une association hors-commune
- ↳ Questions diverses

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 MAI 2022**

Monsieur le Maire rappelle les points étudiés lors de la séance du 19 mai 2022 et propose d'approuver le procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 19 mai 2022.

**Vote**

**Pour 19 Contre 0 Abstention 0**

**Réf. 2022035 : BUDGET PRINCIPAL 2022 : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu le budget primitif 2022, adopté par délibération du conseil municipal du 11 avril 2022,

Madame BARADUC informe le conseil municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative sur le budget 2022.

En effet, il convient d'inclure l'emprunt souscrit par la commune dans le cadre du projet RD11.

Section d'investissement

<b><u>INVESTISSEMENT DEPENSES</u></b>	<b><u>DM n°1</u></b>
OP. 475 : TRX AMENAGEMENT ENTREE RD 11 DE MENON – TRANCHE 2	+ 500 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 500 000,00 €</b>

<b><u>INVESTISSEMENT RECETTES</u></b>	<b><u>DM n°1</u></b>
OP. 475 : TRX AMENAGEMENT ENTREE RD 11 DE MENON – TRANCHE 2	+ 500 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 500 000,00 €</b>

	<b>BP 2022</b>	<b>DM n°1</b>	<b>BP + DM</b>
<b>Dépenses</b>	2 046 237,00 €	500 000,00 €	2 546 237,00 €
<b>Recettes</b>	2 046 237,00 €	500 000,00 €	2 546 237,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE de procéder à la décision modificative comme indiqué ci-dessus.

**Vote**

**Pour 19 Contre 0 Abstention 0**

**Réf. 2022036 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UNE ASSOCIATION HORS-COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention déposée par l'association « Les Amis de l'Église » de la commune d'ILLATS dans le cadre de l'organisation de la dernière manche du Trophée de Nouvelle Aquitaine de voitures à pédales qui se déroulera le dimanche 26 juin 2022.

Monsieur le Maire propose de subventionner cette manifestation.

	<b>Proposition</b>
LES AMIS DE L'ÉGLISE	200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE d'attribuer la subvention susmentionnée.

PRECISE que cette somme sera inscrite au budget 2022.

**Vote**

**Pour 19 Contre 0 Abstention 0**

Monsieur SUDRE demande si une association issue d'une autre commune fait une demande de ce type est-ce que Landiras répondra positivement ?

Monsieur le Maire répond que c'est possible en raison du bon voisinage et si la manifestation rayonne sur notre commune comme c'est le cas ici.

Pendant le COVID, Landiras a aussi mis à disposition son city-stade pour le club de basket d'Illats.

À ce sujet Monsieur SUDRE souhaite que des filets soient remis aux poteaux de basket.

Monsieur le Maire lui demande de s'en occuper, ce qu'il fera.

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur CLERC se fait l'écho des gens qui ont été choqués par l'abattage des pins à côté du nouveau lotissement d'Arroze. Les gens s'inquiètent de l'éventualité d'une implantation d'autre lotissement. Il suggère que le conseil municipal se positionne sur le devenir de cette zone avant la fin de l'élaboration du PLUI.

Monsieur le Maire confirme que les travaux du PLUI sont bien avancés et que le conseil municipal sera de toute façon amené à se positionner.

À la demande des élus souvent interpellés sur la vitesse excessive dans le secteur des Arrougeys, Monsieur le Maire répond que le Centre routier a été à nouveau sollicité : des solutions vont être proposées.

Monsieur GIROIRE signale l'absence du panneau Stop au croisement rue du 15 août- route de Balizac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h42.